

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Service Santé Environnement
Affaire suivie par Mme PLOTON
04.71.07.24.25

COPIE

Rapport d'enquête Parc éolien situé sur les communes d'ALLY et de MERCOEUR

Suite au signalement auprès de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Sous Préfet de BRIOUDE relatif notamment aux nuisances sonores engendrées par le parc éolien situé sur les communes d'ALLY et de MERCOEUR, Monsieur RAVEL, Responsable du service « Santé Environnement » et Madame PLOTON, Technicienne sanitaire en charge du dossier, se sont rendus sur place le 22 février 2007.

A cette occasion, ils ont rencontré à leur domicile M. MARCHET, Responsable du collectif « opposé aux nuisances provoquées par la présence des éoliennes » et 21 habitants d'ALLY et de MERCOEUR, signataires de la pétition afin de poser un diagnostic plus précis sur les nuisances ressenties et de cerner les problèmes.

Le témoignage d'un couple de signataires a également été reçu par fax le 21 février 2007.

Des entretiens, il ressort plusieurs points qui relèvent soit de la santé soit de la sécurité.

L'impact ressenti des éoliennes sur la santé

Les problèmes sanitaires les plus fréquemment signalés sont le stress, viennent ensuite de façon plus marginale le manque de sommeil, et les céphalées.

Pour expliquer les symptômes, certains évoquent la peur d'un accident mécanique sur les éoliennes, mais le bruit est l'hypothèse la plus souvent avancée.

Le bruit :

Au moment de la visite toutes les éoliennes fonctionnaient et leur bruit était perceptible.

Les personnes rencontrées sont unanimes pour dire que le bruit n'est pas permanent et lorsqu'il est présent, son intensité varie : Parfois les éoliennes ne fonctionnent pas, parfois le bruit émis équivaut à un ronronnement et parfois, lorsque le niveau sonore est à son apogée, le bruit a été comparé à deux reprises à celui d'un hélicoptère. Les variations d'intensité sont fonction de la vitesse du vent, de l'orientation du vent, des températures et du climat (la présence de brouillard semble accentuer les nuisances sonores).

Les signataires de la pétition ont mis en évidence différents bruits en provenance des éoliennes : Un bruit semblable à un ronronnement (bruit aérodynamique issu du frottement des pales dans l'air) et un bruit composé de grincements et de couinements (bruit mécanique créé par les différents organes en mouvements à l'intérieur de la nacelle d'une éolienne).

.../...

La quasi-totalité des personnes rencontrées s'est plaint du bruit en extérieur. Nombreux sont ceux qui regrettent de ne plus pouvoir vaquer à leurs occupations extérieures en toute sérénité (jardinage, travaux des champs, promenades...) lorsque le niveau de bruit est trop important.

Dans 9 foyers (sur 21 enquêtés), les nuisances sonores à l'intérieur du logement ont été dénoncées.

Pour 7 d'entre eux, les pièces dans lesquelles les nuisances sont dénoncées ne sont pas phoniquement isolées (absence de double vitrage).

Pour 1 foyer, la maison est entièrement isolée (murs doublés, fenêtres équipées de double vitrage récent) et pourtant ses occupants ont remarqué que le bruit est perceptible à l'intérieur lorsqu'ils posent leur tête sur l'oreiller.

Pour un autre foyer non isolé, le problème est différent puisque l'un des occupants souffre de problèmes respiratoires et doit dormir avec la fenêtre de sa chambre ouverte toute l'année, il dénonce des nuisances sonores fréquentes.

Un seul foyer dénonce des nuisances sonores à l'intérieur, la nuit, malgré une maison bien isolée.

Les propriétaires d'une maison en ont équipé les ouvrants de double vitrage afin de ne plus entendre de bruit.

Une visite plus approfondie du village de Vernines sur la commune d'ALLY a permis de mettre en évidence la présence de « couloirs » de bruit : le niveau de bruit varie de façon importante entre 2 points distants de seulement quelques mètres. En effet, plusieurs phénomènes se conjuguent et varient en fonction de l'intensité et de la direction du vent. Il existe un premier phénomène d'écran qui diminue le niveau sonore : certains bâtiments gênent la propagation du bruit. Un second phénomène dit de réverbération accentue le niveau sonore : il s'agit d'un phénomène qui se traduit par une prolongation de l'existence d'un son due aux réflexions multiples sur certaines parois.

Les effets stroboscopiques :

Dans 4 foyers, des occupants ont expliqué subir des nuisances relatives aux effets stroboscopiques dans leur habitation.

Les inquiétudes :

Certains ont fait part d'inquiétudes relatives aux infrasons et aux champs électromagnétiques issus des éoliennes ou des câbles de transport d'électricité (parfois enterré à quelques mètres des habitations).

Certains sont également inquiétés par d'autres éléments qui pourraient être à l'origine de risques sanitaires encore inconnus en l'état actuel des connaissances scientifiques et médicales.

La sécurité

L'ensemble des personnes rencontrées s'interroge sur le risque pour leur sécurité physique ainsi que celle des nombreuses personnes qui viennent visiter le parc éolien dont beaucoup d'enfants dans un cadre scolaire.

Certaines éoliennes sont implantées à proximité immédiate des routes (moins de 100 m) et de certaines habitations. Cette proximité inquiète les habitants pour plusieurs raisons :

.../...

Les chutes de glace :

L'hiver dernier certains habitants ont assisté à des chutes de blocs de glace en provenance des pales de certaines éoliennes. Deux témoignages font état de chutes de neige agglomérée et de glace sur des véhicules.

Ensuite, par temps de gel, les éoliennes ont été arrêtées mais les habitants ignorent si les arrêts sont la cause du gel ou si c'est le gel qui a immobilisé les éoliennes.

Parallèlement, des panneaux de mise en garde ont été mis en place sous chacune des éoliennes :



Ces panneaux font état de distance de sécurité de 200 m à respecter alors que certaines éoliennes se situent à une distance bien moindre des voies de circulation (routes et chemins pédestres).

Les habitants d'ALLY et MERCOEUR rencontrés ignorent qui a mis en place ces panneaux et voudraient avoir des explications sur le risque réel encouru dans le périmètre indiqué de 200 m.

Les accidents éoliens :

Certains habitants sont très au fait d'accidents qui se sont produits récemment dans le département du Finistère ou au Etats-Unis ou encore en Ecosse, et, par conséquent, sont inquiets.

Les déplacements :

Plusieurs habitants ont souligné les difficultés nouvelles qu'ils rencontrent lors de leurs déplacements motorisés ou non. Ils sont parfois perturbés par le bruit des éoliennes qui peut les empêcher d'entendre les véhicules alors qu'ils souhaitent traverser une route. Ils sont également gênés par l'augmentation du trafic routier : de nombreux touristes viennent visiter le parc éolien et la co-habitation sur les routes des cars ou voitures et du bétail semble parfois difficile.

.../...

La foudre :

Des personnes rencontrées ont peur du risque lié à la foudre.

Un habitant a déclaré avoir subi un sinistre sur son exploitation agricole : un éolienne située à proximité a été touchée par la foudre et avant que le compteur électrique ne disjoncte, plusieurs appareils (machine à traire...) ont été endommagés.

Les autres points évoqués

La conformité au permis de construire :

Le collectif dénonce la non-conformité au permis de construire de deux éoliennes :

- l'éolienne n° 5 se situerait à 58 m de la route départementale au lieu de 70 m ;
- l'éolienne n° 10 se situerait à 75 m de la route départementale au lieu de 128 m.

Les animaux :

Des effets sur les animaux ont été signalés.

Certains chiens et chevaux sont apeurés.

Des vaches ont un comportement étrange : Dans une exploitation agricole, les vaches sont nerveuses et agressives, dans une autre exploitation, l'agriculteur a noté 4 avortements spontanés et dans encore une autre, les vaches semblent avoir modifié leur rythme de vie : elles dorment le jour et mangent la nuit.

Les clignotants :

Les éoliennes sont équipées de lumières clignotantes à leur base et au niveau de la nacelle pour signaler leur présence à l'aviation civile.

Plusieurs habitants dénoncent la gêne la nuit liée à ces lumières clignotantes permanentes.

La télévision :

Plusieurs habitants regrettent que parfois la présence d'éoliennes semble perturber la qualité de réception des chaînes de télévision.

Ils sont également parfois gênés par les ombres des pales sur leur écran de télévision.

Les dégradations :

Des personnes ont dénoncé les dégradations effectuées dans leurs propriétés par l'exploitant du parc éolien, des bornes kilométriques auraient été détruites et non remplacées.

Les valeurs immobilières :

Les habitants redoutent la désertification des communes d'ALLY et de MERCOEUR : les personnes qui auraient souhaité venir s'installer dans cette région, attirées par le calme et la tranquillité, ne le feront probablement plus.

D'autres redoutent une baisse de la valeur de leur patrimoine.

Une jeune femme dit se sentir « expropriée » de son village.

Aucune personne propriétaire d'un terrain sur lequel est implantée une ou des éoliennes est signataire de la pétition dénonçant les nuisances.

Un certain nombre a également précisé qu'il souhaite que les nuisances rencontrées sur ce parc éolien puissent être reconnues, afin de mettre les moyens nécessaires pour les diminuer et aussi pour permettre de les prendre en compte pour les futurs parcs éoliens.

Plusieurs signataires ont également expliqué ne pas souhaiter nuire aux propriétaires de ces terrains, qu'il ne s'agit pas d'un problème politique ou financier mais ils sont inquiets pour leur santé et leur sécurité.

.../...

L'ensemble des signataires est en attente forte de communication sur ce sujet.

M. Jean-Yves CHAZAL a également été rencontré. Il est Président de l'Association « Vent des volcans » qui est une Association départementale (Haute-Loire et Cantal). Cette Association est adhérente à la Fédération nationale « Vent de colère » fondée en 2001 dans l'Aude pour fédérer les Associations luttant contre l'éolien industriel.

Par appel téléphonique du 26 février 2007, M. CHAZAL a informé la D.D.A.S.S. que les habitants d'ALLY lui aurait demandé d'être leur interlocuteur technique.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 5 mars 2007

L'Ingénieur du Génie Sanitaire Départemental
Responsable du Service « Santé – Environnement »



David RAVEL

La Technicienne Sanitaire,



Laurence PLOTON

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

Le Puy-en-Velay, le **6 MAR 2007**

Service Santé Environnement
Affaire suivie par Mme PLOTON
☎04.71.07.24.25
LP/JS
Réf. PLTEBR-11/01/2007

Monsieur,

Suite à votre courrier du 02 janvier 2007 relatif aux nuisances sonores engendrées par le parc éolien situé sur les communes d'ALLY et de MERCOEUR, une enquête sur place a eu lieu le 22 février 2007.

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport de cette enquête qui a été remis à M. le Préfet, M. le Sous-Préfet de BRIOUDE et aux Maires des communes d'ALLY et de MERCOEUR.

Il vous appartient de transmettre à l'ensemble des signataires de la plainte le contenu de ce rapport.

Vous serez informés ultérieurement des suites qui pourront être données à ce dossier.

Pr le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,
l'inspecteur Principal



Monsieur Bernard MARCHET
Responsable du Collectif
Le Monteil
43380 ALLY

Ph. RAYNAUD